

DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire
Séance du 25 novembre 2022

Président de séance : Yann TRICHARD

Secrétaire de séance : Daniel BOUYER

SUBVENTIONS SUPERIEURES A 100.000 € DE LA CCI NANTES ST-NAZAIRE

Yann TRICHARD, Président

Nous passons maintenant à la partie budget avec l'examen du budget rectificatif 2022 et du budget Primitif 2023.

Comme vous le savez, en ce qui concerne la TFC après une diminution du plafond national de TFC de 50 millions d'euros en 2022, nous aurons en 2023 une stabilité de la TFC, c'est l'engagement du gouvernement et sa traduction dans la loi de finance pour 2023. En parallèle notre chiffre d'affaires continue de croître avec une progression de près de 20% de 2020 à 2023.

Je vous propose tout d'abord de passer la parole à Stéphane DROBINSKI pour qu'il vous expose plus en détail ces projets de budgets.

Stéphane DROBINSKI, Directeur Général

Yann TRICHARD, Président

Merci pour cette présentation, je propose maintenant que nous écoutions Denis MAURE Président de la Commission des Finances pour l'avis de cette commission.

Denis MAURE, Président de la Commission des Finances

La Commission des Finances de la CCI Nantes St Nazaire s'est réunie le lundi 7 novembre dernier afin d'examiner ces projets de budgets.

Yann TRICHARD, Président

Merci Denis. S'agissant de budgets prévisionnels nous n'avons pas à solliciter l'avis des Commissaires aux Comptes et je suggère de passer maintenant aux questions. Avez-vous des questions sur ce projet de budget rectificatif 2022 et sur le projet de budget primitif 2023

Je suggère d'examiner les projets de **subventions** d'un montant supérieur à 100 000 € qui sont prévues dans le budget primitif 2023. Vous avez sous les yeux la liste des subventions qui sont sollicitées.

Délibération approuvée par :

42 voix POUR
Quorum : 31

0 voix CONTRE
Présents : 42 Votants : 42

Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire

Le Secrétaire, membre du Bureau

